CAMPUS GRAINE D'AVENIR
Apprentissage
CDFAA 87

https://campus-grainedavenir.fr/

CS CP

Certificat de spécialisation Constructions paysagères

– Apprentissage –

12 mois | Novembre 2026 à Octobre 2027 | Les Vaseix | Niveau 4

PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS

Ouvrier paysagiste hautement qualifié, spécialisé en conduite de chantier pour les constructions paysagères.
Le certificat de spécialisation agricole (CS) atteste d'une qualification professionnelle spécialisée, centrée sur la maîtrise d'activités techniques spécifiques, qui requièrent des savoirs, savoir-faire, gestes et comportements professionnels spécialisés.
Ces activités peuvent être exercées dans différents emplois, dans des configurations variées, quels que soient le statut ou la place du titulaire dans l'organigramme de l'entreprise. Si la maçonnerie paysagère est reconnue activité intrinsèque de l'activité du paysage, les professionnels du secteur utilisent le terme de « constructions paysagères » qui couvre un spectre de matériaux plus large que ceux utilisés en maçonnerie.

OBJECTIFS VISÉS ET ÉVALUABLES

Assurer la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères Réaliser des constructions paysagères avec liants Réaliser des constructions paysagères non maçonnées.

CONDITIONS DU MÉTIER

Le titulaire du diplôme peut exercer son activité dans le secteur privé ou public. Les entreprises privées du paysage assurent toute ou partie des phases de réalisation et d'entretien d'un projet d'aménagement d'espaces paysagers. Leurs activités sont très variées entre les phases de conception, de création, d'entretien et de rénovation. Les entreprises du paysage œuvrent pour des particuliers , auprès d'entreprises privées et sur les marchés publics. Bien que souvent généralistes, des entreprises tendent à se spécialiser. En ce qui concerne le secteur public, les services d'espaces verts ont en charge la gestion d'espaces très variés correspondant aux différentes fonctions de la vie urbaine : places, squares, espaces sportifs, campings, cimetières, bases de loisirs, espaces de jeux, ronds-points... Dans certaines villes, le service d'espaces verts est lié aux services de l'urbanisme et de la voirie pour assurer la création, l'implantation et la maintenance des aménagements urbains.

Les +

- Un parcours de formation individualisé
- La gratuité des frais de formation
- Une expérience professionnelle facilitant l'insertion

Contact

Centre Départemental de Formation d'Apprentis Agricoles de la Haute–Vienne
Les Vaseix
87430 Verneuil sur Vienne
05.55.48.44.30
cfa.haute-vienne@educagri.fr

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité
RÉGION Nouvelle-Aquitaine
Cofinancé par l'Union européenne
Opération « Promotion et développement de l'apprentissage sur les filières d'intervention du CDFAA87 »

Public ciblé

Pour les jeunes :
- entre 16 et 29** ans,

** pas de limite d'âge reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Pré-requis

Etre signataire d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise dans le domaine de l'aménagement paysager d'une durée permettant la complétude de la formation.
Spécialisation accessible aux titulaires d'un diplôme de niveau 4 (Bac technologique STAV, Bac Professionnel AP ou Brevet Professionnel AP) qui permet de se professionnaliser dans les constructions. Test d'évaluation des prérequis : Selon option du diplôme, selon expériences professionnelles.

Modalités de sélection

Pas de sélection à l'entrée en formation.

Délais d'accès

Délai nécessaire à la mise en œuvre du positionnement et à l'établissement des documents administratifs et pédagogiques nécessaires à l'entrée en formation.

Conditions d'inscription

Inscription à la formation par l'entreprise employant l'apprenti(e), après réalisation d'un positionnement.

Modalités d'alternance

Pour un parcours standard sur 12 mois, alternance entre l'entreprise agricole (40 semaines dont 5 de congés payés) et le centre de formation (12 semaines soit 420 h).

Modalités d'adaptation du parcours

Formation accessible aux personnes en situation de handicap avec prise en compte des besoins spécifiques.
Adaptation du parcours (durée, contenu, modalités pédagogiques, évaluations) possible selon la situation, les résultats du positionnement, la validation des acquis académiques (VAA), la validation des acquis et de l'expérience (VAE) (selon diplôme visé).
Coordonnées de la référente handicap du centre dans la rubrique « contact ».
Possibilité de compléter la formation dans le cadre d'une convention avec une entreprise tierce et/ou de bénéficier d'une mobilité internationale.

Equivalences et passerelles

Pas de liens vers d'autres certifications professionnelles, certifications, habilitations.

Modalités pédagogiques

- Pédagogie de l'alternance, basée sur l'articulation entre activités menées en entreprise et en centre.
- En centre, formation dispensée à 100% en présentiel, en salle et sur les ateliers pédagogiques de l'établissement (cours, travaux dirigés, travaux pratiques, travaux de groupe, mise en situation, études de cas).

Contenus principaux de la formation

Le référentiel de compétences du CS Constructions Paysagères est organisé en 3 Unités Capitalisables (UC) :

C1. Assurer la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères

⇒ Mettre en œuvre un chantier, conformément aux termes du devis et des plans :

C2. Réaliser des constructions paysagères avec liants

⇒ Mettre en valeur un espace végétalisé par des ouvrages maçonnés alliant esthétique et fonctionnalité, réalisés avec une empreinte environnementale limitée

C3. Réaliser des constructions paysagères non maçonnées

⇒ Construction d'ouvrages de menuiserie paysagère : Réaliser des constructions bois dans un espace végétalisé en alliant esthétique et fonctionnalité

⇒ Constructions d'ouvrages sans liant : Mettre en valeur un espace végétalisé par des ouvrages sans liant alliant esthétique et fonctionnalité

Validation de la formation

Mode de validation	De niveau :	Inscrit au RNCP n° :	Certificateur :	Date d'enregistrement de la certification JO/BO :
Certifiant	4	35399	Ministère de l'Agriculture de la Souveraineté Alimentaire	31/12/2020

Modalités d'évaluation

Le dispositif d'évaluation est organisé en 4 évaluations basées sur des situations professionnelles. Le CS Constructions Paysagères est délivré dès la validation des 3 unités capitalisables. Les unités capitalisables peuvent être obtenues indépendamment. Chaque unité capitalisable correspond à une capacité du référentiel de compétences et correspond à un bloc de compétences.

Passage par blocs de compétences

Possibilité de valider les blocs de compétences constitutifs du diplôme : RNCP35399BC01 à RNCP35399BC03

Suite de parcours

Possibilité d'accéder à :
- un autre diplôme de niveau 4 (BTS Aménagement Paysager, CS Jardinier de golf et Entretien des sols sportifs engazonnés, CS Taille et Soins des arbres),
- un complément de formation proposé sous forme de stages techniques ouverts aux professionnels et titulaires d'un diplôme dans le domaine,
- une Licence Pro Aménagement Paysager « Design des milieux anthropisés » si les candidats ont validé un diplôme de niveau III.

Rémunération et modes de financement des frais pédagogiques

Il existe un salaire minimum légal (% du Smic) :

Rémunération de la 1ère année			
Avant 18 ans	**De 18 à 20 ans**	**De 21 à 25 ans**	**26 ans et plus**
27% du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
Rémunération de la 2e année			
Avant 18 ans	**De 18 à 20 ans**	**De 21 à 25 ans**	**26 ans et plus**
39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC

Cette formation est financée dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, avec la prise en charge des frais par l'OPCO (Opérateur de Compétences) de l'employeur, conformément à la législation en vigueur.
Pour consulter nos tarifs, rendez-vous sur notre site internet : https://campus-grainedavenir.fr/financer-votre-formation/
Nos conseillers sont à votre disposition pour vous accompagner et vous fournir une proposition tarifaire personnalisée.

Chiffres clés

Taux (sessions 2022 à 2024 tous sites confondus dispensant la formation)			**Taux (session 2023 à 2024 tous sites confondus dispensant la formation)**			
Insertion professionnelle à 6 mois	Réussite à l'examen	Satisfaction	Insertion dans le métier visé	Poursuite d'étude	Interruption en cours de formation	Rupture des contrats d'apprentissage
50%	100%	100%	100%	0%	0%	33%

Contacts

Centre de Formation des Apprentis Agricoles de la Haute-Vienne (CDFAA87)

Site des Vaseix
Les Vaseix
87430 Verneuil/Vienne
05.55.48.44.30

Nos conseillers vous accompagnent dans vos démarches :

Développeur de l'apprentissage :
Amandine HAYE
Tél : 07.83.81.31.72
Mail : amandine.haye@educagri.fr

Coordonnateur de la formation CS Constructions Paysagères :
Fabrice BOUZAT
Tél : 05.55.48.44.30
Mail : fabrice.bouzat@educagri.fr

Référente administrative : Angélique RESTOUEIX
Tél : 05 55 48 44 30
Mail : angelique.restoueix@educagri.fr

Référente handicap : Charlène ALLONCLE
Tél : 05.55.48.44.30
Mail : charlene.leroy@educagri.fr

MAJ : 10/09/26 LD